



Probleme vente immobiliere

Par floenghien, le 15/01/2013 à 18:57

bonjournJ'ai signé un compromis de vente le 30 septembre 2012 pour une maison, nous devons signer l'acte chez le notaire le 30 janvier 2013 , le propriétaire actuel n'habite plus dans la maison depuis un an , le soucis qu'il se pose , le vendeur n'a toujours pas retiré son véhicule dans la descente accédant au garage, il dit qu'il a perdu la carte grise et qu'il ne peut déplacer le véhicule (le vendeur habite aujourd'hui à l'étranger) quel recours ai je pour que celui-ci retire absolument son véhicule? (le notaire m'a parler d'indemnité si la voiture été toujours sur place après la signature??, à combien cela s'élève t-il?) de plus l'agence immobilière n'a transmis aucun papier au notaire à part le compromis de vente ils ont même pas dit au notaire que le vendeur avait déménager , puis je demander des dommages à l'agence immobilière car j'ai du faire tout leur travail ??, les divers papiers à fournir ...rnrnEn vous remerciant par avance